

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 27 octobre 2017</b>                                         | <b>N° 2017-651</b>  |

Convocation du 20 octobre 2017

Aujourd'hui vendredi 27 octobre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
M. Stéphan DELAUX à M. Didier CAZABONNE  
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD  
Mme Magali FRONZES à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Brigitte COLLET  
M. Michel POIGNONEC à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Arielle PIAZZA

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h33  
M. Michel HERITIE à Mme DE FRANÇOIS à partir de 11h42  
M. Alain TURBY à M. Franck RAYNAL à partir de 12h07  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h15  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h30 et jusqu'à 11h30  
M. Yohan DAVID à M. Marik FETOUH à partir de 12h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID jusqu'à 12h10 et à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h10  
M. Gérard DUBOS à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h08  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 11h15  
M. Pierre HURMIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE jusqu'à 10h50  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 10h31  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART à partir de 10h35  
M. Alain CAZABONNE à M. Daniel HICKEL à partir de 11h55  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h45  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h56  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                                                  |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>Conseil du 27 octobre 2017</b>                                                | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br><b>Direction du foncier</b> | <b>N° 2017-651</b>  |

---

## Mise en vente par adjudication de bâtiments et terrains nus métropolitains - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2010/445 du 25 juin 2010 notre établissement s'est doté d'un dispositif de remise sur le marché immobilier privé d'immeubles métropolitains, bâtis ou non.

Les biens immobiliers susceptibles d'être remis sur le marché font l'objet, dans un premier temps d'un examen systématique de la part de tous les services métropolitains concernés.

De cet examen, ressort une liste des biens inutiles aux projets métropolitains au regard de nos domaines de compétences et notamment de nos engagements en faveur du logement, du développement économique, des projets nature.

En application de la règle mise en place, les biens immobiliers ainsi identifiés font ensuite l'objet, de la part de l'administration métropolitaine, d'une consultation préalable des municipalités concernées et de notre office public de l'habitat Aquitanis, afin de valider le bien-fondé d'une remise directe sur le marché immobilier privé.

Les biens proposés ci-dessous ne présentent donc pas d'intérêt pour les projets métropolitains. Les communes concernées ont formellement donné leur accord pour ces cessions et notre opérateur social s'est déclaré non intéressé.

Sont ainsi confirmées la faisabilité et l'opportunité de céder les immeubles ci-dessous proposés. L'ensemble de ces biens a fait l'objet d'une évaluation par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE).

- **Les biens sont en vente par adjudication :**

Selon les règles propres aux enchères publiques, il est ici précisé que :

- les conditions de participation sont strictes et un virement bancaire de consignation doit être versé chez le notaire pour participer à la vente,
- l'adjudication garantit l'attribution du bien au plus offrant,

elle n'est pas soumise au délai de rétractation ou à des conditions suspensives,

- les frais liés à l'intervention du Marché immobilier des notaires (MIN) sont à la charge de l'acquéreur,
- le processus aboutit à une vente à l'issue d'un délai de surenchère de 10 jours. La Métropole reçoit le prix de vente dans les 45 jours suivant la vente,
- les mises à prix proposées tiennent compte des évaluations de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) dûment consultée et de l'analyse faite par les services du marché immobilier des notaires ; elles peuvent éventuellement, en fonction de l'état du bien ou d'une première vente infructueuse, être présentées lors d'une nouvelle vente avec un abattement pouvant aller jusqu'à 30 % maximum.

Sont ainsi proposés à la vente par adjudication :

## TABLEAU PREVISIONNEL DES BIENS A CEDER PAR ENCHERES PUBLIQUES

| Commune            | Adresse complète            | cadastre                | Surface estimée du bien vendu (surface arpentée) | Shob estimée | Mise à prix proposée |
|--------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|--------------|----------------------|
| AMBARES et LAGRAVE | 6, rue Joseph Cabanne       | BE155                   | 905 m²                                           | 69 m²        | 180 000 €            |
| BASSENS            | 20 , avenue Jean Jaurès     | AI677                   | 138 m²                                           | 65 m²        | 100 000 €            |
| BEGLES             | 10, rue de Beaufort         | AW39<br>AW379           | 765 m²                                           | 87 m²        | 230 000 €            |
| BEGLES             | 31, rue du Mal Lyautey      | AC431                   | 207 m²                                           | 63 m²        | 120 000 €            |
| BORDEAUX           | 3, rue Gradis               | DR42                    | 152 m²                                           | 162m²        | 200 000 €            |
| BORDEAUX           | 33, rue Cité Mouneyra       | HN138                   | 38 m²                                            | 76 m²        | 50 000 €             |
| BORDEAUX           | 43, rue de la Fusterie      | DO193                   | 112 m²                                           | 26 m²        | 50 000 €             |
| FLOIRAC            | 16, rue Emile Combes        | AY604<br>AY606<br>AY608 | 708 m²                                           | -            | 170 000 €            |
| LE TAILLAN         | 30, rue de Lacaussade       | AS11                    | 233 m²                                           | -            | 80 000 €             |
| MERIGNAC           | 182, avenue des Eyquems     | DE334                   | 418 m²                                           | 175 m²       | 250 000 €            |
| TALENCE            | Rue Roustaing/Av. Ste Marie | AK20                    | 316 m²                                           | -            | 145 000 €            |
| TALENCE            | 10, impasse Ste Marie       | AO583                   | 182 m²                                           | 55 m²        | 140 000 €            |
| TALENCE            | 12, 14, impasse Ste Marie   | AO582<br>AO658          | 153 m²<br>73 m²<br>= 226 m²                      | -            | 140 000 €            |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 3211-14 et suivants,

**VU** la délibération n°2010/445 du Conseil de Communauté du 25 juin 2010,

**Entendu le rapport de présentation**

**CONSIDERANT QU'**il importe, en suivi de la délibération du Conseil métropolitain du 25 juin 2010, de confier au MIN la cession par enchères publiques des biens immobiliers susvisés,

**DECIDE**

**Article 1 :** de mandater le Marché immobilier des notaires de la Gironde pour procéder à la vente par adjudication des 13 biens métropolitains ci-avant désignés,

en cas de carence, à l'occasion d'une nouvelle cession de vente, une nouvelle mise à prix pourra être faite sans toutefois être inférieure de 30 % au montant de mise à prix initiale proposée lors de la première mise en vente,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 octobre 2017

|                                                    |                                                                                        |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :<br/>6 NOVEMBRE 2017</b> | Pour expédition conforme,<br><br>le Vice-président,<br><br><br>Monsieur Jacques MANGON |
| <b>PUBLIÉ LE :<br/>6 NOVEMBRE 2017</b>             |                                                                                        |